

Ordre National des Infirmiers

Rapport du commissaire aux comptes sur
les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Grant Thornton SAS

SAS d'Expertise Comptable et de

Commissariat aux Comptes

29 rue du Pont, 92200 Neuilly-sur-Seine

Ordre National des Infirmiers

228 rue du Faubourg Saint-Martin
75010 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux membres du Conseil National,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil National nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Ordre National des Infirmiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Ordre National des Infirmiers à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les notes « Règles et méthodes comptables », « Produits constatés d'avance » et « Ventilation du chiffre d'affaires » de l'annexe décrivent les modalités de comptabilisation des cotisations appelées au cours de l'exercice et concernant l'exercice suivant. Dans le cadre de notre appréciation des principes et des méthodes comptables de l'Ordre, nous avons procédé à l'appréciation des modalités décrites et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil National de l'Ordre des Infirmiers

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier du Conseil National et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil National de l'Ordre des Infirmiers.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Ordre ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier du Conseil national.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Ordre.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le 10 juin 2025, à Neuilly-sur-Seine

Le commissaire aux comptes,

Grant Thornton SAS

Membre français de Grant Thornton International



Christian BANDE

Associé



Comptes Annuels 2024

228, rue du Faubourg Saint Martin

75 010 PARIS

www.ordre-infirmiers.fr

Bilan Actif

		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	2 531 781	2 298 922	232 859	291 253
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	5 678 570	1 034 165	4 644 405	2 320 792
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	81 660	78 655	3 006	3 896
	Autres immobilisations corporelles	1 966 042	1 551 032	415 010	365 684
	Immobilisations en cours	1 098 371		1 098 371	705 039
	Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	281 451		281 451	277 956	
TOTAL (II)		11 637 876	4 962 773	6 675 102	3 964 620
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
CREANCES (3)					
Créances clients et comptes rattachés	28 590 914	10 428 339	18 162 576	18 485 012	
Autres créances	853 015		853 015	141 970	
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	80		80	80	
DISPONIBILITES	28 262 949		28 262 949	24 055 432	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	737 075		737 075	745 008
	TOTAL (III)	58 444 034	10 428 339	48 015 695	43 427 502
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecart de conversion actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I à VI)		70 081 909	15 391 112	54 690 798	47 392 122

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

281 451

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

		31/12/2024	31/12/2023
Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	17 080 793	11 215 426
Résultat de l'exercice	6 057 479	5 865 366	
Subventions d'investissement Provisions réglementées			
	Total des capitaux propres	23 138 272	17 080 793
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges	153 955	77 955
	Total des provisions	153 955	77 955
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	94 119	69 649
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	248 741	389 448
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 158 410	1 678 609
	Dettes fiscales et sociales	1 489 673	1 339 311
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	421 548	273 767	
Autres dettes	1 176 939	980 215	
Produits constatés d'avance (1)	26 809 140	25 502 375	
	Total des dettes	31 398 571	30 233 374
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	54 690 798	47 392 122
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	6 057 478,93	5 865 366,39
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	31 149 830	29 843 927	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	94 119	69 649	
(3) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat 1/2

				31/12/2024	31/12/2023
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)				
	Montant net du chiffre d'affaires				
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			9 645 652	10 414 366
	Autres produits			26 338 448	24 805 062
Total des produits d'exploitation (1)				35 984 100	35 219 428
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			11 219 790	10 757 326
	Impôts, taxes et versements assimilés			566 630	489 947
	Salaires et traitements			5 111 340	4 723 218
	Charges sociales du personnel			1 909 562	1 680 354
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			637 463	635 114
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
- sur immobilisations					
- sur actif circulant			10 428 339	9 578 270	
Dotations aux provisions			108 000		
Autres charges			1 163 925	1 783 398	
Total des charges d'exploitation (2)				31 145 048	29 647 626
RESULTAT D'EXPLOITATION				4 839 052	5 571 802

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2024	31/12/2023
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 839 052	5 571 802
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 094 097	592 035
Total des produits financiers		1 094 097	592 035
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		1 094 097	592 035
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		5 933 148	6 163 838
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	525 985 9 674 786 629	20 295
Total des produits exceptionnels		1 322 288	20 295
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	411 328 786 629	318 766
Total des charges exceptionnelles		1 197 957	318 766
RESULTAT EXCEPTIONNEL		124 331	(298 471)
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES			
TOTAL DES PRODUITS		38 400 484	35 831 758
TOTAL DES CHARGES		32 343 005	29 966 392
RESULTAT DE L'EXERCICE		6 057 479	5 865 366

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) dont produits concernant les entreprises liées
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées